

Projet de recherche post-doctoral porté par Jean-François Mignot
Thématique : sociétés en mutation

« Non à l’excision » :
l’interdiction des mutilations génitales féminines en Afrique
a-t-elle permis de faire reculer l’excision ?

Contexte

Dans le monde actuel, une trentaine de pays, pour la plupart africains, pratiquent l’excision, une mutilation génitale qui consiste en l’ablation du clitoris (voire des petites lèvres) des jeunes filles. C’est ainsi qu’environ 200 millions de femmes et filles sont aujourd’hui excisées. Mais depuis les années 1960 et, surtout, depuis les années 1990, en lien avec les campagnes des Nations Unies destinées à éradiquer cette pratique, de plus en plus de ces pays en sont venus à interdire l’excision.

Ces interdictions ont-elles permis de faire reculer l’excision ? Concrètement, les pays qui ont interdit l’excision ont-ils vu la prévalence de cette pratique baisser plus fortement que les pays qui ne l’ont pas interdite ? Et les pays qui ont interdit l’excision plus précocement ont-ils vu la prévalence de l’excision baisser plus tôt ? Si oui, les associations qui visent à éradiquer l’excision auraient raison d’utiliser leurs ressources (temps, argent, énergie) dans l’objectif de convaincre les États d’interdire la pratique. Si non, peut-être serait-il plus efficace que ces associations utilisent leurs ressources à d’autres fins.

Objectif scientifique

L’objectif du post-doctorat est triple :

- construire une base de données juridique sur les interdictions de l’excision qui sont intervenues en Afrique (voire sur d’autres continents) depuis les années 1960, en commençant par la Guinée (1965) et jusqu’aux interdictions plus récentes comme au Soudan (2020) ; pour cela, le post-doctorant s’appuiera notamment sur les ressources juridiques du réseau associatif de lutte contre l’excision [FGM/C Research Initiative](#), mais aussi sur les informations juridiques de l’ONG [Equality Now](#) ;
- visualiser cette base de données juridiques à l’aide d’une carte animée (carte du monde qui « bouge » au fur et à mesure du passage des années), qui montrera quels pays ont interdit l’excision depuis quand ;
- communiquer cette base de données et sa visualisation aux associations de lutte contre l’excision, qui pourront l’utiliser comme outil d’information, notamment à destination des sociétés civiles des quelques États qui n’interdisent toujours pas l’excision.

Les résultats du post-doctorat pourront servir des objectifs ultérieurs : rapprocher ces données juridiques sur les interdictions (et non-interdictions) de l’excision en Afrique depuis les années 1960 avec les données démographiques sur la prévalence de l’excision en Afrique depuis les années 1990 (enquêtes DHS et MICS), afin de déterminer dans quelle mesure les pays qui ont interdit l’excision ont vu la pratique régresser plus rapidement et/ou plus précocement.

Justification de l’approche scientifique

Si les démographes connaissent bien les niveaux de prévalence de l’excision en Afrique ([Unicef 2013](#) ; [Andro et Lesclingand 2016](#)), et si les associations de lutte contre l’excision

renseignent très bien la situation juridique de l'excision dans chaque pays, on ignore largement dans quelle mesure les interdictions de ces pratiques ont pu contribuer à les faire disparaître. Mettre les données juridiques sous forme de base de données est nécessaire pour pouvoir estimer cet impact des interdictions sur le degré et le rythme d'éradication de l'excision.

Adéquation aux thématiques de l'appel à projet

Les mutilations génitales féminines et leur éradication constituent un **enjeu public majeur** : un enjeu majeur de santé publique et un enjeu majeur d'égalité entre hommes et femmes.

Ce projet de post-doctorat est aussi ancré dans la **société civile**, puisque :

- d'une part, ce projet de recherche post-doctoral compte utiliser des données collectées par *des experts d'associations de la société civile*, pour constituer une base de données juridiques susceptible d'être visualisée, puis susceptible de permettre de répondre à la question : « Les interdictions de l'excision ont-elles permis de faire reculer l'excision ? »
- d'autre part, ce projet de recherche post-doctoral compte ouvrir la base de données juridiques et sa visualisation, pour les restituer aux *associations* qui luttent contre la pratique ;
- enfin il compte ainsi contribuer à des questions de *débat public*, en l'occurrence « Les moyens utilisés pour éradiquer l'excision sont-ils les plus efficaces ? »
- au total, du dispositif d'enquête jusqu'à la participation au débat public, en passant par la restitution des résultats, ce projet de recherche post-doctoral s'appuie sur la participation citoyenne et relève pleinement de la **science avec et pour la société**

Profil recherché

Un post-doctorant familier du droit (juriste, politiste, etc.) et/ou de l'Afrique.

Le porteur de projet étant démographe, le post-doctorant devra être ouvert au dialogue entre disciplines et aux approches inter-disciplinaires. Il devra construire une base de données de nature juridique, même si certains juristes sont peu coutumiers de la construction de base de données.